

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1116

présenté par

Mme Faucillon, Mme Buffet, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel, M. Jumel,
M. Serville, M. Wulfranc et Mme Kéclard-Mondésir

à l'amendement n° 674 du Gouvernement

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.